

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-095

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Octobre 2004, décide la levée du huis clos sur l'ensemble de la matinée du dimanche.

Pour : 15

Contre : 15

Refusé.

Agrément Intérieur

Décision Cnir-04-096

Vote de procédure

Les 2 motions sur l'élection du CE (celle du CE et celle de Françoise Duthu, retoquée par le CE) seront soumises toutes deux au vote du Cnir.

Pour : 19. **Adopté.**

Aucune des motions sur l'élection du CE ne sera soumise au Cnir.

Pour : 16

Seule la motion du Collège Exécutif sera soumise au vote.

Pour : 0

Décision Cnir-04-097

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Octobre 2004, adopte l'ordre du jour de la réunion tel que proposé par le Collège Exécutif, et amendé par le Cnir.

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 7

Adopté.

Décision Cnir-04-098

Agrément Intérieur

Amendement

Article XVI – Limitation des responsabilités

Quand une personne est membre d'une instance en sa qualité de membre d'une autre instance, sur des délégations thématiques similaires, seuls les points attribués à la fonction donnant le chiffre le plus élevé sont pris en compte.

Pour : 36

Contre : 18

Adopté.

Décision Cnir-04-099

Agrément Intérieur

Article XVI – Limitation des responsabilités

Amendement

Quand une personne est membre d'une instance en sa qualité de membre d'une autre instance, ou bien si cette situation est rendue nécessaire par l'absence de substitution possible par un autre élu Vert, seuls les points attribués à la fonction donnant le chiffre le plus élevé sont pris en compte.

Pour : 56

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-04-100

Agrément intérieur

Article XVI – Limitation des responsabilités

Nouvelle rédaction

Quand une personne est membre d'une instance en sa qualité de membre d'une autre instance, sur des délégations thématiques similaires, ou bien si cette situation est rendue nécessaire par l'absence de substitution possible par un autre élu Vert, seuls les points attribués à la fonction donnant le chiffre le plus élevé sont pris en compte.

Pour : 51

Contre : 9

Abst. : 4

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-101

Agrément intérieur

Article V - Organisation et fonctionnement du Collège exécutif

Amendements

Article V-2

Supprimer la seconde phrase : “ la liste de ces postes obligatoires est complétée par des postes de délégué(e)s dont le nombre et la nature sont définis par le CNIR, pour la mandature suivante, au plus tard dans sa session qui précède son renouvellement. ”

Article V-3

La procédure de désignation des membres du CE est la suivante :

Définition du CE : lors de la réunion qui précède l'AG sont fixés [...]

Remplacer “ qui précède ” par “ qui suit ”. (Cela peut être le dimanche de l'AG)

Appel et dépôt des candidatures.

Supprimer les deux premiers alinéas :

- Il est lancé dans la tribune des Verts préparatoire à l'AG un appel à candidature avec définition des profils de postes tels que définis par le CNIR.
- À l'AG fédérale, un point est fait en particulier pour relancer l'appel à candidature si celles-ci sont insuffisantes.

Pour : 0

Rejeté.

Décision Cnir-04-102

Agrément intérieur - Motion Duthu

Vote de prise en considération

Pour : 2

Contre : tout plein

Abstention : 1

Rejeté.

Décision Cnir-04-103

Agrément intérieur Article V-15

Ajouter les mots : *En cas d'urgence, le CE peut ester en justice et en rend compte au CNIR suivant.*

Pour : 60

Contre : 0

Abst. : 1

Adopté.

Décision Cnir-04-104

Agrément intérieur Article V-7

Remplacer “...(en attente) ” par “ le CNIR élit le(la) ou les remplaçantEs. ”

Pour : 2

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-04-105

Vote d'ordre

Vote alternatif

Le Cnir se réunira immédiatement après la clôture du congrès 2004, à Reims, pour élire le CE.

Pour : 38. **Adopté.**

Le Cnir élira le CE le week-end des 15 et 16 janvier 2005.

Pour : 26

Décision Cnir-04-106

Vote d'ordre

Le Cnir adopte le calendrier des premières réunions du Cnir de 2005 :

- **15 & 16 janvier,**
- **2 & 3 avril,**
- **18 & 19 juin,**
- **10 & 11 septembre**

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abstentions : 2

Adopté.

Organisation du débat sur le TCE

Décision Cnir-04-107

Amendements à la motion TCE

Vote contradictoire

Amendements de Yann Wherling :

- 1. Modifier les attendus comme suit : Le vote des motions ponctuelles à l'AG nationale sera l'avis des Verts français ; Supprimer “ probablement ”**
 - 2. Il est nécessaire que les débats en région aient lieu immédiatement après le Cnir (18 Oct. – 20 nov.)**
 - 3. Les régions préciseront la date de leur débat en région au plus tard le 26 octobre.**
- Pour : 38. **Adopté.**

Amendements de Gérard Borvon

Au vote 1, remplacer les dates par “ à partir du 6 décembre ”

Rétablir le vote 2 avec “ mi-février ” : Si malgré notre souhait, le referendum au sein du PVE n'avait pas lieu, les Verts français seront invités à se prononcer par referendum mi-février.

Maintenir le vote 3 avec la mention “ dès le lendemain de l'Assemblée Fédérale ”

Pour : 37. **Rejeté.**

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-108 Motion TCE amendée.

Le Cnir s'est prononcé sur la volonté des Verts Français de consulter l'ensemble des Verts européens sur le TCE.

La proposition des Verts français sera examinée par le Parti Vert Européen lors de sa réunion du 26 novembre 2004. Si le PVE approuve la proposition des Verts français, il conviendra d'organiser le débat très rapidement, dans la mesure notamment où le referendum national en Espagne est prévu le 27 février 2005. Si l'on veut que les Verts espagnols aient un temps de respiration entre le référendum Vert et leur consultation nationale, il est nécessaire que les résultats d'une consultation au niveau du PVE soient connus au plus tard fin janvier.

Nous ne saurons que tardivement (le 26 novembre) si le referendum européen Vert sera possible ou non. Il s'agit donc de faire comme s'il avait lieu et de s'organiser en fonction de cette hypothèse. Au cas où le PVE refuserait l'idée d'un référendum européen, nous devrions nous résoudre à une décision interne aux Verts français, néanmoins, le débat lancé et la dynamique dans laquelle nous nous serons mise sera malgré tout un atout : Quelle que soit la décision prise par le PVE, (referendum européen ou non), il nous donc appartient dès à présent d'organiser le débat au niveau national, et d'y participer au niveau européen.

En outre, nos débats internes doivent être lancés rapidement, parce que les militants le demandent depuis longtemps : plusieurs motions et contribution traitant du TCE seront déposées à l'AG. Le vote des motions ponctuelles à l'AG nationale sera l'avis des Verts français.

Compte tenu des dates (AG le 21 novembre, AF le 4 décembre), il apparaît souhaitable que les débats en région aient lieu immédiatement après ce Cnir, soit dans la période du 18 Octobre au 20 Novembre.

Une fois le débat lancé au sein des Verts français, les militants pourront le poursuivre avec la société civile et les autres partis présents dans les différentes localités, villes, quartiers..., Tout cela dans le temps de la mise en œuvre le référendum européen en janvier (en espérant que ce dernier ait lieu).

En conséquence, le Cnir décide que chaque région Verte organisera au moins un grand débat sur le TCE dans la période du 18 octobre au 20 novembre. Les Verts feront appel à des personnes qualifiées pour fournir des analyses contradictoires du TCE, remis avant les AG régionales pour faciliter les débats qui amèneront les adhérents à choisir lors du référendum. Les régions communiqueront la date de leur débat au CE au plus tard le 26 octobre.

Pour : 41
Contre : 38
Abst. : 3
Refus de vote : 0
Rejeté.

Ordre du jour de l'AG décentralisée Ordre du jour de l'Assemblée fédérale

Après débat, le Cnir a adopté les ordres du jour de l'AG nationale décentralisée (à une très large majorité) et de l'Assemblée Fédérale (à l'unanimité), tels que proposés par le Collège Exécutif et amendés en séance (voir annexe).

Composition et indemnités du CE 2005 - 2006

Décision Cnir-04-109

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que le Collège Exécutif 2005 – 2006 comptera 13 membres.

Pour : 20. **Adopté.**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 octobre 2004, décide que le Collège Exécutif 2005 – 2006 comptera 15 membres.

Pour : 8

Décision Cnir-04-110

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que le Collège Exécutif 2005 – 2006 comptera des délégués thématiques en plus des postes fonctionnels.

Pour : beaucoup

Contre : 3

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-111

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que les porte – parole prendront en charge la communication externe.

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-04-112

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que, dans le CE 2005 – 2006 :

Il y aura un poste spécifique aux “ campagnes & actions ”

Pour : 13

Les campagnes & actions seront du ressort des délégués thématiques.

Pour : beaucoup. **Adopté.**

Décision Cnir-04-113

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide le regroupement des fonctions d'organisation interne du parti et d'organisation des régions.

Pour : beaucoup

Adopté.

Décision Cnir-04-114

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide le regroupement des fonctions de coordination des politiques régionales et “ Europe ”

Pour : beaucoup

Contre : 2

Adopté.

Décision Cnir-04-115

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que, dans le CE 2005 - 2006 :

Il y aura un poste spécifique “ relations aux acteurs sociaux. ”

Pour : 17

Les relations aux acteurs sociaux seront du ressort des délégués thématiques.

Pour : 19

Décision Cnir-04-116

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que les adhésions seront, dans le mandat du CE 2005 – 2006, du ressort de la trésorerie.

Pour : beaucoup

Contre : 5

Adopté.

Décision Cnir-04-117

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adjoindre la fonction de suivi des élus au poste :

Élections

Pour : 39. **Adopté.**

Formation

Pour : 3

Europe

Pour : 6

Décision Cnir-04-118

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adjoindre la fonction “ Journées d'été ” au poste :

Programme et commissions

Pour : 29. **Adopté.**

Formation

Pour : 14

Décision Cnir-04-119

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adjoindre la fonction “ Jeunesse ” au poste :

Formation

Pour : 23

Société, libertés, culture, éducation

Pour : 27. **Adopté.**

Décision Cnir-04-120

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adjoindre la fonction “ DOM/TOM ” au poste :

Europe

Pour : peu

Régions (organisation interne)

Pour : 0

International, altermondialisation

Pour : 44. **Adopté.**

Décision Cnir-04-121

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adjoindre la fonction “ Institutions ” au poste :

Élections

Pour : 33. **Adopté.**

Société, libertés, culture, éducation, jeunesse

Pour : 15

Europe et politiques régionales

Pour : 2

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-122

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide d'adoindre la fonction " Santé " au poste :

Environnement, transports, agriculture, mer

Pour : 35. **Adopté.**

Économique et social

Pour : 24

Décision Cnir-04-123

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, adopte la répartition finale des postes au Collège Exécutif 2005 – 2006.

Secrétaire national

Trésorier + Adhésions

2 porte parole + communication externe

Élections, Elus, Institutions

Régions et organisation interne du parti

Programme & commissions / Journées d'été

Formation, communication interne, accueil des

nouveaux adhérents

Environnement, santé, transports, agriculture, mer

Société, libertés, culture, éducation, jeunesse

Économique et social

International, altermondialisation, outremer

Europe et Politiques régionales

Pour : beaucoup

Contre : 2

Abst. : 5

Adopté.

Décision Cnir-04-123

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que la masse budgétaire actuelle (140 000 euros) reste la base indemnitaire pour le Collège Exécutif 2005 – 2006.

Pour : beaucoup

Contre : 10

Adopté.

Décision Cnir-04-124

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que la charge de travail des membres du CE sera :

Proposition 1

Secrétaire National : plein temps

Trésorier : 3/4 temps

2 PP : mi-temps

SNA Régions : mi-temps

Autres postes : tiers-temps

Pour : 1

Proposition 2

Secrétaire National : plein temps

Trésorier : 3/4 temps

Autres postes : 20 % minimum

Pour : 35

Proposition 3

Les membres du CE qui ont plus de 2 heures de déplacement entre leur domicile et Paris seront indemnisés sur la base d'un mi-temps

Pour : 19

Proposition 4

0 % pour tous : le CE s'organisera librement

Pour : 18

2^e tour

Proposition 1

Secrétaire National : plein temps

Trésorier : 3/4 temps

Autres postes : 20 % minimum

Pour : 31

Proposition 2

Les membres du CE qui ont plus de 2 heures de déplacement entre leur domicile et Paris seront indemnisés sur la base d'un mi-temps

Pour : 12

Proposition 3

0 % pour tous : le CE s'organisera librement

Pour : 27

3^e tour

Proposition 1

Secrétaire National : plein temps

Trésorier : 3/4 temps

Autres postes : 20 % minimum

Pour : 36

Proposition 2

0 % pour tous : le CE s'organisera librement

Pour : 35

4^e tour

Proposition 1

Secrétaire National : plein temps

Trésorier : 3/4 temps

Autres postes : 20 % minimum

Pour : 37

Contre : 28

Abstentions : 4

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-125

Les Verts sont pour le partage des revenus. Dans l'optique de permettre l'élection de membres du CE choisis dans l'éventail le plus large, si les revenus et autres indemnités des membres du CE excèdent 3000 euros net (une fois les charges sociales payées), ceux-ci ne seront pas indemnisés pour leur charge au CE.

Pour : 49

Contre : 4

Abstentions : 9

Adopté.

Finances

Décision Cnir-04-126

Motion d'urgence 4

Fil AFP

Considérant le handicap important pour le parti à ne pas disposer, à son siège national, des informations en provenance de l'AFP (fil AFP), considérant que, pour une meilleure communication extérieure, nous ne pouvons plus durablement nous passer de cette source élémentaire d'information, le CE, par sa délibération du 5 octobre, suggère au CNIR d'adopter un amendement au projet de budget 2005.

Motion portant amendement rectificatif au projet de budget 2005 :

Pour financer l'abonnement au fil AFP, le Conseil national interrégional, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, modifie le projet de budget 2005 et transfère la somme de 10 000 euros de la ligne "Congrès et Conventions" vers la ligne "communication presse".

Pour : beaucoup

Contre : 0 - Abst. : 3

Adopté.

Décision Cnir-04-127

Motion solidarité régions

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, adopte le calcul du montant de la solidarité sur la base du nombre d'élus suivants :

Midi-Pyrénées : 6

Champagne Ardennes : 3

Guadeloupe : 1

Corse : 1

Guyane : 1

Le montant annuel de la solidarité est calculé sur la base des conditions fixées pour le reversement des élus (voir brochure "statuts et règlement intérieur").

Date d'effet : 1^{er} janvier 2005

Pour : Unanimité moins 9 abstentions

Adopté.

Points divers

Décision Cnir-04-128

Élection législative partielle à Mantes La Jolie (Yvelines)

Vote à bulletins secrets

Votants : 69

Le Cnir choisit la candidature de Sergio Coronado soutenue par le groupe local de Mantes La Jolie

Pour : 18

Le Cnir choisit la candidature de Nabila Keramane soutenue par le CD des Verts Yvelines.

Pour : 38. **Adopté.**

Abstentions : 13

Décision Cnir-04-129

Conseil statutaire

Sur recours d'adhérents des Verts Paris XIIIe, le Cnir demande au Conseil Statutaire de revoir sa décision 04-06-03

Pour : 24

Contre : 22

Abst. : 0

Refus de vote : 1

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-04-130

Motion d'urgence n°1

Mobilisation contre les violences faites aux femmes

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que les Verts s'associent pleinement à la campagne contre les violences de genre lancée à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes.

Ils apportent leur engagement militant, ainsi que financier, aux initiatives suivantes :

- Les 6 heures contre les violences faites aux femmes qui se tiendront à Paris, à l'Espace Reuilly, le 21 novembre.
- La manifestation nationale qui suivra le 27 novembre à Paris et qui doit rendre visible et forte cette mobilisation contre les violences invisibles.
- D'autres initiatives du style des 6 heures sont envisagées, par exemple à Lyon. Partout où de telles opérations peuvent être montées, les Verts engagent leurs militantEs à s'y associer, voire à les initier.

Un suivi de la préparation unitaire de ces initiatives sera assuré au niveau national comme au niveau régional.

Une place importante y sera consacrée dans *Vert Contact*.

Un soutien logistique et financier sera assuré. La contribution financière sera examinée au plus tôt avec notre Trésorier (ligne campagnes & actions).

Enfin les Groupes locaux et les Régions sont appelés à relayer ces actions et à prendre en charge la diffusion du matériel destiné à la sensibilisation.

Adopté à l'unanimité

Décision Cnir-04-131

Fiche programmatique " Cultures "

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions

Décision Cnir-04-132

Motion d'urgence n°2

Pour la défense des Parcs nationaux

Considérant que :

* Les parcs nationaux français sont, en majorité et pour la plus grande partie de leur mission définie par la loi de 1960, une réussite dont la France peut être fière ;

* Les parcs nationaux ne doivent pas être un alibi pour ne pas prendre ailleurs en compte la protection de la nature et de notre patrimoine environnemental, mais qu'au contraire, ils ont valeur d'exemple dans ce domaine ;

* Dans le processus de décentralisation, qui rééquilibre les pouvoirs des régions, des Etats et de l'Europe, les parcs nationaux doivent rester de la responsabilité de la collectivité nationale, garante de ce patrimoine d'exception ;

* La réforme entreprise sur décision du Premier Ministre ne vise pas à conforter les parcs nationaux dans leur mission, elle propose en mots couverts le désengagement de l'Etat sous couvert de décentralisation, qu'elle vise à permettre des aménagements en zone centrale, à réduire la place de la société civile et des mouvements de protection de la nature au bénéfice exclusif des pouvoirs locaux ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 octobre 2004, demande le retrait du projet de loi mis à l'étude par le MEDD.

Cependant, les Verts ne s'opposent pas, bien au contraire, à une évolution des parcs nationaux pour renforcer la valeur et les moyens de leur mission de protection patrimoniale, évolution qui peut se faire par d'autres voies.

En particulier, ils demandent :

* Qu'un véritable projet de développement durable s'appuyant sur la protection et sur une présence pastorale compatible avec ces objectifs soit défini pour les zones périphériques, avec les moyens adaptés ;

Qu'une dotation environnementale, semblable à la dotation touristique, soit attribuée aux communes ayant une partie de leur territoire en zone centrale des parcs nationaux, au prorata des surfaces protégées, destinée à promouvoir un développement local axé sur la protection de la nature ; cette dotation environnementale pourrait aussi être attribuée aux communes concernées par des réserves naturelles.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des décisions

Assemblée générale nationale décentralisée Dimanche 21 novembre 2004

9h – 10h : Accueil – vérification des mandats
10h – 13h
Présentation des motions d'orientation (10 mn) et débat
14h30
Vote des motions d'orientation – constitution des listes de délégués
15h – 15h15
Présentation des listes de délégués à l'Assemblée Fédérale (3mn)
15h15
Vote sur les listes de délégués
15h30
Présentation des motions ponctuelles (23) et vote
18h
Clôture de l'Assemblée générale

Assemblée Fédérale Samedi 4 décembre 2004

9h : Accueil – vérification et validation des délégations
10h – 14h
Réunion des délégués par motions + déjeuner
14h – 15h15
Séance d'ouverture
Accueil par les Verts de Champagne – Ardennes
Rapport d'activité du Collège Exécutif, présenté par le Secrétaire national
Présentation des résultats des AG décentralisées
Rapport financier proposé par le Trésorier et les Commissaires financiers
15h
Heure limite de dépôt des éventuelles motions de synthèse
Heure limite de dépôt des candidatures au Conseil statutaire et aux postes de Commissaires financiers.
15h15
Présentation des motions d'orientation et/ou synthèses et débat
16h30
Vote (éventuel) sur les motions de synthèse
17h PAUSE
17h30
Heure limite de dépôt des listes au 1/4 national du Cnir
Présentation des candidatures au Conseil statutaire et aux postes de Commissaires financiers
Vote
18h
Débat de politique générale
20h
Présentation des listes au 1/4 national du Cnir
Vote
À partir de la proclamation des résultats, réunion du Collège des 21
21h
Clôture de l'Assemblée fédérale

Conseil national interrégional Dimanche 5 décembre 2004

9h : Suite de la réunion du Collège des 21
10h30 : ouverture du Cnir
Présentation des scénarii et élection du Collège Exécutif
13h : fin

Compte-rendu des décisions

Collège exécutif 2005 – 2006 : composition

- **Secrétaire national**
- **Trésorier + Adhésions**
- **2 porte parole + Communication externe**
- **Elections, Elus, Institutions**
- **Régions et Organisation interne du parti**
- **Programme & commissions / Journées d'été**
- **Formation, communication interne, accueil des nouveaux adhérents**
- **Environnement, santé, transports, agriculture, mer**
- **Société, libertés, culture, éducation, jeunesse**
- **Economique et social**
- **International, altermondialisation, outremer**
- **Europe et Politiques régionales**

Compte-rendu des décisions

Motion d'urgence n°1

Mobilisation contre les violences faites aux femmes

Les violences que subissent tant de femmes dans leur vie privée commencent à sortir de l'ombre, du non dit. Cette lente mise au jour a commencé, voici quelques décennies, à force de luttes féministes, par le tabou levé sur les terribles crimes que sont le viol et l'inceste. On découvre enfin (en 2004!), que, chaque année, 72 femmes sont assassinées par leur partenaire. Elles ne sont pas lapidées sur la place publique, mais tuées entre quatre murs. Donc cela n'inquiète personne: ce sont tout au plus des «faits divers»... D'autres violences récurrentes, et parfois quotidiennes, sont passées sous silence, sous prétexte que c'est du privé. Les récentes enquêtes montrent qu'en France des violences physiques ou morales sont infligées à des femmes dans un couple sur dix. C'est un genre de mort à petit feu... Les chiffres sont identiques en Espagne. Pires dans certains pays d'Europe.

Les violences ne sont pas le fait des banlieues, ni des problèmes sociaux. Elles sont multiformes, présentes dans tous les milieux sociaux, dans les foyers, dans la rue, sur les lieux de travail. D'intensité diverse, on peut dire qu'elles font système. Ce qui est vécu par beaucoup d'hommes comme la mise à disposition des femmes, du temps des femmes, de leur corps, de leur travail domestique, est le premier échelon de la domination masculine dont la violence peut devenir une expression.

Les politiques publiques commencent à prendre la mesure de ce fait de société qui n'est nullement moyen-âgeux, mais bien moderne. Des directives européennes, et dans certains pays quelques vagues mesures sont prises, bien peu de moyens sont donnés. Le récent projet de loi espagnole «loi organique de mesures de protection intégrale contre la violence de genre» devrait servir d'exemple. Nos parlementaires ne pourraient-ils s'en servir pour déposer une proposition de loi?

Le Collectif national pour les droits des femmes, auquel Les Verts sont associés, a lancé depuis quelques mois une campagne unitaire contre ces violences. En cette rentrée où quelques initiatives plus importantes sont lancées, autour du 25 novembre, «jour internationale contre les violences de genre», il s'agit pour les Verts d'en être réellement partie prenante.

Motion

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 octobre 2004, décide que les Verts s'associent pleinement à la campagne contre les violences de genre lancée à l'appel du Collectif national pour les droits des femmes.

Ils apportent leur engagement militant, ainsi que financier, aux initiatives suivantes :

- **Les 6 heures contre les violences faites aux femmes qui se tiendront à Paris, à l'Espace Reuilly, le 21 novembre.**
- **La manifestation nationale qui suivra le 27 novembre à Paris et qui doit rendre visible et forte cette mobilisation contre les violences invisibles.**
- **D'autres initiatives du style des 6 heures sont envisagées, par exemple à Lyon. Partout où de telles opérations peuvent être montées, les Verts engagent leurs militantEs à s'y associer, voire à les initier.**

Un suivi de la préparation unitaire de ces initiatives sera assuré au niveau national comme au niveau régional.

Une place importante y sera consacrée dans *Vert Contact*.

Un soutien logistique et financier sera assuré. La contribution financière sera examinée au plus tôt avec notre Trésorier (ligne campagnes & actions).

Enfin les Groupes locaux et les Régions sont appelés à relayer ces actions et à prendre en charge la diffusion du matériel destiné à la sensibilisation.

Compte-rendu des décisions

Motion d'urgence n°2

Pour la défense des Parcs nationaux

Considérant que :

* Les parcs nationaux français sont, en majorité et pour la plus grande partie de leur mission définie par la loi de 1960, une réussite dont la France peut être fière ;

* Les parcs nationaux ne doivent pas être un alibi pour ne pas prendre ailleurs en compte la protection de la nature et de notre patrimoine environnemental, mais qu'au contraire, ils ont valeur d'exemple dans ce domaine ;

* Dans le processus de décentralisation, qui rééquilibre les pouvoirs des régions, des Etats et de l'Europe, les parcs nationaux doivent rester de la responsabilité de la collectivité nationale, garante de ce patrimoine d'exception ;

* La réforme entreprise sur décision du Premier Ministre ne vise pas à conforter les parcs nationaux dans leur mission, elle propose à mots couverts le désengagement de l'Etat sous couvert de décentralisation, qu'elle vise à permettre des aménagements en zone centrale, à réduire la place de la société civile et des mouvements de protection de la nature au bénéfice exclusif des pouvoirs locaux ;

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 octobre 2004, demande le retrait du projet de loi mis à l'étude par le MEDD.

Cependant, les Verts ne s'opposent pas, bien au contraire, à une évolution des parcs nationaux pour renforcer la valeur et les moyens de leur mission de protection patrimoniale, évolution qui peut se faire par d'autres voies.

En particulier, ils demandent :

* Qu'un véritable projet de développement durable s'appuyant sur la protection et sur une présence pastorale compatible avec ces objectifs soit défini pour les zones périphériques, avec les moyens adaptés ;

* Qu'une dotation environnementale, semblable à la dotation touristique, soit attribuée aux communes ayant une partie de leur territoire en zone centrale des parcs nationaux, au prorata des surfaces protégées, destinée à promouvoir un développement local axé sur la protection de la nature ; cette dotation environnementale pourrait aussi être attribuée aux communes concernées par des réserves naturelles.

ABSENTEISME CNIRIENS mandature 2003-2004-

Sans tenir compte du CNIR d'octobre 2004-

En italiques, gras, les doublettes dépassant 3 CNIR entiers d'absence

** Les CNIRiens du quart national*

Région Languedoc Roussillon :

*Alamartine - Janin : - 1 CNIR

*Arditi- Abeille : - 0 CNIR

Biau – Carpentier : - 1 CNIR

Cumel- Olivier : - 3,5 CNIR

* Comps- Cloarec : - 3 CNIR

Giordano- Labertrande : - 3, 5 CNIR

*Meunier- Polge- Moukomel :- 1, 5 CNIR

Moschetti-Stamm- Attigui :- 3 CNIR

Pastor- Iordanoff : - 0,5 CNIR

Ile de France :

Alfarroba -Le Saux :-1,5 CNIR

*Baupin – Bernard : - 1 CNIR

Dayot – Morin : - 1 CNIR

Comte Segresta- Duthu : - 3, 5 CNIR

Bernard Jean Félix - Cantal Dupart : - 1,5 CNIR

Bock- Bouzid : - 0,5 CNIR

Bouleau Berline - Waysman : - 2 CNIR

*Boutault - Bu : - 2, 5 CNIR

Cazal- Kouzian- Bravo : - 4,5 CNIR

Collin- Serne : - 2,5 CNIR

Comtat – Brulé : - 1 CNIR

*Duchêne- Marillier : - 1,5 CNIR

*Farbiaz – Taleb : - 2 CNIR

Fillol-Poli :- 0,5 CNIR

Gaultier - Barnay : -0 CNIR

Giry- Minnaert :- 0 CNIR

Gleizes- Bastard : - 1,5 CNIR

Jomier-Pasquet :0 CNIR

*Jullien- Romanet : - 1 CNIR

Kéramane- Noizet : - 1 CNIR

Komites-Candelier : - 1 CNIR

*Leplaideur- Lapp :- 1,5 CNIR

Moreau- Degeorges : - 0 CNIR

*Peurière- Bourgain : - 1 CNIR

*Pollet- Giordano : - 0,5 CNIR

*Pompili- Carrez- Vesperini : - 1 CNIR

Robert- Lipinski : - 1 CNIR

Souyris- Chasles :- 0, 5 CNIR

Nord Pas de Calais

Alpern– Develder : - 0,5 CNIR

*Hascoet- Cattelain : - 0, 5 CNIR

Leroy- Cau : - 6 CNIR

Robilliard- Strebelle- Bourgeois : - 4 CNIR

Suckerhoff- Ducamp : - 2 CNIR

Centre :

*Combredet- Gaspalou : -0,5 CNIR

Faugier – Masson : doublette interrompue suite décès Philippe et non remplacée

Robin- Thibal : - 4 CNIR

Rossignol- Rejasse : - 3,5 CNIR

Picardie :

Caron- Debord : - 2 CNIR

Pays de Loire :

Baron- Bouchaud : - 5 CNIR

Cotrel- Garnier : - 2 CNIR

De Ruyg- Serand :- 2 CNIR

Granger –Vernajeau : - 2 CNIR

Grosdoy- Wolf :- 0 CNIR

NiederKorn- Delabye : - 1,5 CNIR

*Varigault- Agius : - 2,5 CNIR

Lorraine :

Beguïn- Simonin :- 1 CNIR

Ducamin – Haye : - 0,5 CNIR

*Martinez- Quiquet : - 1,5 CNIR

Rhône Alpes :

Arnou- Tête :- 0 CNIR suspendue par CS remplacée par Longeon- Yogananthan

Benfehrt- Comte : - 2, 5 CNIR

de Beaumont- Jusselin : 0 CNIR

Kohlhaas- Gandonnière : interrompue par démission Gandonnière et remplacée par Villard- Minnaert

*Le Bret- Saracino : - 2 CNIR

Schlotter- Bonneton : - 2,5 CNIR

Savoie :

Guilhaudin - Roulet : 0 CNIR

*Mas- Paysokhan : - 1 CNIR

Molie- Dumoutet :-0 CNIR

*Scheppeler- Dubeau- Desveaux : - 1 CNIR

*Toubhans- Coulombel : - 1,5 CNIR

Limousin :

Padovani Lorioux- Normand : -0,5 CNIR

Bourgogne :

Colin Cordier – Modde : - 4, 5 CNIR

Séjeau-Moissenet :

Basse Normandie :

Anne- Kerbat : - 3 CNIR

Forestier- Prébois : - 0,5 CNIR

*Fortin Alluchon :- 0 CNIR

Haute Normandie :

Kreizel Debleds- Rouzard : - 1 CNIR

Lancry- Beregovoy :- 0,5 CNIR

Raimbault- Euzenat :- 1,5 CNIR

Franche Comté :

Chatelain- Gallat : - 0, 5 CNIR

Roy- Guyet : - 0, 5 CNIR

Voynet- Gillet : - 1,5 CNIR

Midi Pyrennées :

Bertrand Seris- Subra : - 3 CNIR

*Charles-Prido : -0 CNIR

Cros Edart : - 0,5 CNIR

Debaigt- Baldit : - 2,5 CNIR

Dubalen- Brozio : - 0, 5 CNIR

Rigout- Dauple :- 2 CNIR

Aquitaine :

Juyoux- Pavillon- Verger : - 3 CNIR

Lissar- Freyssinier :- 1,5 CNIR

Merlete- Broucayet : - 0,5 CNIR

*Papon- Kern : - 1 CNIR

Schmitt- Castagnède : -2,5 CNIR

Auvergne :

Bessat- Devoucoux : - 1, 5 CNIR

*Rembert- Carillo : - 3 CNIR

Rouaire- Petit Belouin : - 0 CNIR

Poitou - Charentes :

Larible-Brion : - 0,5 CNIR

Maret-Pouclet :- 0,5 CNIR

*Massoneau- Nybelen, : - 1,5 CNIR

Nocquet- Kentzel : - 1,5 CNIR

Alsace :

*Buchmann- Filipetti :-0,5 CNIR

Carbiener – Stoeckel : - 1, 5 CNIR

*Fernique- Laquhila : - 1, 5 CNIR

Sonzogni- Réveillaud : - 3 CNIR

Provence Alpes Cote d'Azur :

Bonnaud- Jacquemart : - 2,5 CNIR

D'Ortoli- Faguer : - 5 CNIR

Debutte- Kadler : - 1, 5 CNIR

*Garnon- Picard : - 2 CNIR

Hazi- Peyron : - 3, 5 CNIR

Muret- Chesnel : -0 CNIR

Poncet- Ramade : - 2 CNIR

Bretagne :

Borvon- Herrou : 0 CNIR

Moriceau- Le Boulicaut : - 1 CNIR

Rolland- Careil : - 2,5 CNIR

Uguen- Roy :- 3 CNIR

Corse :

*Laredo-Crozel : - 0 CNIR

Tramoni-Begue- Grazziani : - 1 CNIR

Champagne Ardennes :

Puech- Murgier : - 2,5 CNIR

CultureS, l'affaire de tous.

La culture en danger :

" *Ce que nous vendons à Coca-Cola c'est du temps de cerveau humain disponible.*". Par cette phrase le directeur de TF1, l'ancienne première chaîne du service public privatisée il y a moins de 20 ans, mettait au grand jour la réalité de la marchandisation de la culture, poussée à l'extrême.

C'est la même logique marchande qui s'exprime lorsque que l'on autorise un très petit nombre de multinationales à contrôler le marché de l'édition littéraire, musicale, audiovisuelle.

Cette réduction de la pensée à une logique économique atteint aujourd'hui les politiques publiques. Les chaînes publiques courent après l'audimat, l'archéologie est bradée aux promoteurs immobiliers, le Ministère de la Culture se désengage du programme d'éducation artistique à l'école et, sous couvert d'une logique d'équilibre financier, le régime d'indemnisation des intermittents du spectacle est remis en cause.

Au plan local, c'est l'utilisation de plus en plus fréquente des politiques culturelles et de leurs budgets comme outils de marketing politique ou comme agent économique pour l'industrie touristique. Partout c'est la solidarité et le bien collectif, les services publics qui sont mis à mal mettant en danger une pratique culturelle diversifiée et démocratique.

Face à ces attaques, nous défendons la culture comme une de nos priorités et un élément central des valeurs de l'écologie politique.

1- La culture n'est pas une marchandise

1.1 - La culture est un service public :

L'Etat et les collectivités locales doivent être garant d'une égalité d'accès, sociale et territoriale, à la culture, et considérer avec une grande attention le rôle décisif de la culture dans l'aménagement du territoire, la transmission des savoirs et les échanges entre les Hommes.

Pour pérenniser durablement notre développement culturel, il faut défendre le principe du 1 % du budget de l'état pour la culture et demander progressivement l'indexation du budget de la culture sur l'évolution du PIB, notre indice de richesse nationale.

Au-delà des aides financières, Il faut mettre en œuvre une mutualisation des outils de production de diffusion et de communication existants (institutions publiques) et développer des formes nouvelles (coopératives, SCSI, ateliers partagés...) dans l'ensemble des secteurs de la culture (édition, arts plastiques, spectacle vivant...).

Les Verts réaffirment que les chaînes de Service Public n'ont pas à entrer en concurrence avec les chaînes privées. Nous proposons l'interdiction de publicité sur les Chaînes Publiques et l'instauration d'une taxe sur les recettes publicitaires des Chaînes privées dont les revenus seront destinés à financer des Télévisions locales de service public.

Les Verts proposent que le " Cahier des Charges" des Chaînes Publiques soit plus contraignant en termes d'investissement dans des productions relevant des missions d'intérêt général comme l'éducation, la recherche, la création audiovisuelle, **notamment celle utilisant les langues minorisées**, ou la redécouverte du patrimoine.

Les Verts réaffirment la nécessité d'améliorer la loi sur les télévisions locales pour qu'elle permette, au-delà des initiatives des collectivités publiques locales, une réelle expression citoyenne des associations, des régies de quartier et des acteurs locaux non institutionnels.

Les Verts proposent de taxer et réglementer l'affichage publicitaire pour donner plus de place à l'information culturelle et associative.

1.2 - La culture est un bien commun :

Reconnaître la culture comme un bien commun est avant tout reconnaître la culture de l'autre, dans sa diversité et sa complexité. Il conviendrait alors de parler de cultures avec un "S" dès que l'on aborde les questions culturelles. Les Verts s'attacheront à préserver et soutenir les pratiques culturelles dans leur plus grande diversité, dès lors qu'elles n'affectent pas le respect, moral ou physique, des personnes. Ils défendront la diversité culturelle tant en soutenant l'émergence, l'innovation, l'interdisciplinarité que les pratiques coutumières et populaires.

Parallèlement aux politiques culturelles institutionnelles, il faut favoriser l'émergence d'un tiers secteur culturel basé sur les principes de l'économie sociale et solidaire afin de faciliter les initiatives individuelles, associatives et collectives soutenant la création et la diffusion culturelle.

En matière de culture numérique et d'échanges par Internet (peer to peer), les Verts combattent tous les systèmes de protection qui tentent d'enfermer la culture dans les circuits de la grande distribution et ils demandent que de nouveaux modes de redistribution soient élaborés pour la juste rétribution des auteurs. Les Verts s'engagent à favoriser et à harmoniser les taxes et prélèvements sur la consommation de biens " para-culturels " (vente de K7, CD, recettes de publicité...) par des Sociétés Civiles dont la gestion doit être démocratique et transparente ; la redistribution se fera prioritairement en faveur des acteurs de la création (auteurs, compositeurs, créateurs, interprètes), puis en direction des projets de créations nouvelles.

Les Verts réaffirment la pertinence du prix unique du livre, du prêt gratuit des livres en bibliothèque et demandons leur extension aux autres supports (CD, DVD...) et l'accès gratuit au patrimoine et aux musées.

Ils soutiennent toutes les initiatives permettant un meilleur accès à la culture (acteurs et usagers) et notamment celles qui touchent au Livre et à la lecture, par la création et le développement de centres régionaux des lettres, est essentiel. Les échanges inter-régions, favorisant la mutualisation des expériences locales, doivent, en outre, être intensifiés.

Les Verts veulent mettre en place une politique dynamique du patrimoine (de l'archéologie préventive à la mise en valeur muséographique en passant par l'architecture et l'urbanisme) qui permette une mise en perspective des histoires et des mémoires dans un mode de relation au temps, à l'espace qui conduit à la construction de liens collectifs. Une plus grande ouverture des lieux patrimoniaux à des projets artistiques et culturels est essentielle à la poursuite de cette démarche.

Une attention toute particulière devra être portée au patrimoine industriel, social et linguistique afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissances des cultures populaires comme un bien commun à partager.

1.3 - La culture pour repenser le contrat social :

La flexibilité de l'emploi et l'écart excessif des rémunérations ne sont pas le seul apanage des métiers de la culture, mais ils atteignent dans ce secteur des proportions importantes. Ces handicaps doivent être contrebalancés par une plus grande solidarité professionnelle et interprofessionnelle, ainsi que par la reconnaissance d'autres temps de travail nécessaires à la production mais difficilement quantifiables comme la recherche " créatrice ", la formation continue ou la prospection pour de nouveaux emplois.

1.3.a - L'intermittence

Tout en soutenant la création d'emplois permanents partout où c'est possible et notamment dans l'audiovisuel public, les Verts défendent le régime des intermittents du spectacle et de

l'audiovisuel. La réforme du annexes VIII et X de l'assurance-chômage, élaborée par l'UNEDIC sur commande du MEDEF et a mis en lumière la précarité et la fragilité de tout un secteur économique essentiel à notre société. Ce nouveau régime mis en place renforce encore cette précarité en excluant du système les plus fragiles et en accentuant les inégalités sans régler pour autant la questions des abus.

Les Verts se sont toujours engagés aux cotés des intermittents pour défendre leurs droits sociaux : il s'agit de soutenir un régime indemnitaire qui prend en compte la discontinuité du travail, l'alternance structurelle entre période de travail rémunéré et périodes d'activités non rémunérées, la multiplicité des employeurs. Les Verts s'opposeront à une nouvelle réforme basée sur la restriction des champs d'application par la réduction de la nomenclature des métiers et à toute proposition basée sur un principe de capitalisation (plus on gagne d'argent, plus on est indemnisé) tel qu'il est proposé actuellement.

Ils souhaitent la modification de la représentation paritaire en incluant une réelle représentation des salariés et des employeurs du secteur. Ils proposent de diminuer le déficit de l'assurance-chômage en élargissant la solidarité interprofessionnelle à tout le personnel non titulaire de l'état et des collectivités territoriales.

Les moyens donnés à la formation permanente doivent être multipliés et les accès doivent être facilité, diversifié et étendu, notamment aux artistes non salariés.

1.3.b - Les auteurs

Tout en défendant la libre circulation et le libre accès aux œuvres, il faut reconnaître le droit moral et financier des auteurs et de refuser le système anglo-saxon qui dépossède l'auteur de la propriété de son œuvre au profit des producteurs qui n'hésitent pas si nécessaire à la dénaturer pour en faire un objet commercialement plus rentable. cette notion de propriété intellectuelle des œuvres doit être étendue et mise en application à tous les auteurs, notamment aux journalistes et photographes de presse, écrites ou audiovisuelles, qu'il s'agisse de commande ou de travaux spontanés.

La rémunération des auteurs pourra être assurée par des sociétés de perceptions et de répartition dont les ressources pourraient provenir en grande partie de la publicité, sous toutes ses formes, y compris sur le net, en complément de la taxation des utilisations publiques des œuvres et des supports vierges. Une répartition mutualisée, avec un plafond de reversement, sera mise en place contrairement au système actuel uniquement basé sur la quantité "vendue", qui favorise le star-system et les auteurs et interprètes les plus célèbres et les plus médiatisés.

2 - Faire entrer la culture en démocratie

Un fossé s'est creusé entre les médiateurs de la création artistique et les publics de la culture, ce malentendu nous semble être entretenu pour justifier les cloisonnements entre pratique élitiste, consommation culturelle et événementielle. La culture doit constituer au contraire un pilier essentiel à la constitution d'un espace commun permettant une réciprocité de communication afin d'assurer à chacun la possibilité d'être producteur de culture et d'information et pas seulement destinataire passif. Pour se faire nous prôtons une politique volontariste de reconstitution d'une sphère publique locale, non seulement sur le plan physique, lieux de débats, mais également sur le plan médiatique (télévisions locales, journaux locaux). Il s'agit donc de replacer l'artiste et l'usager au centre des politiques publiques.

2.1 - Impliquer les usagers dans la gestion de la culture

Installer une véritable démocratie participative pour les attributions des subventions et des outils de production (ateliers, matériels, théâtres et autres scènes subventionnées, studios, etc...). Pour se faire créant

Favoriser la création de Conseils artistiques et culturels locaux. et la création de régies culturelles de quartiers, sur l'exemple des régies de quartiers, ces structures intermédiaires pourront, en relations étroites avec les habitants faire non seulement de la "médiation" culturelle mais aussi aider à l'organisations de manifestations de quartiers et à la mise en commun de moyens et d'informations.

Soutenir les pratiques amateurs en facilitant l'utilisation des lieux publics (écoles, mairies, maisons des associations) et, sans pour autant les confondre avec une démarche et une pratique professionnelle, en les mettant en relation avec des équipes professionnelles pour les accompagner et qui pour ce travail recevraient les subventions allouées à ce secteur.

Développer le principe de la maîtrise d'usage aux cotés des maîtrises d'œuvres et maîtrises d'ouvrage afin d'intégrer les futurs usagers ans l'élaboration et au suivi des projets architecturaux.

2.2 - Création artistique et démocratie culturelle

La création artistique, qu'elle soit ou non de label national, doit être implantée localement, en tant que pôle de création et de pratiques s'inscrivant sur la durée, la pérennité, la récurrence.

La création artistique ne peut être dissociée d'une plus grande démocratie culturelle qui donne aux disciplines émergentes une véritable place et la possibilité de rencontres et de partenariats avec des équipes artistiques implantées. Il s'agit d'un impératif pour assurer la pluralité et la confrontation des idées, des cultures et des personnes et lutter contre l'atomisation et l'individualisation forcées qui déchirent le tissu social.

Le renouveau des fêtes populaires devra être l'occasion de créer des résidences de proximité entre les artistes et les habitants ; au-delà du spectaculaire qui fédère ces évènements, il conviendra de susciter de nouveaux liens sociaux autour de la rencontre, de l'espace ou des temps de vie citoyens.

3 - Pour une vraie décentralisation dans une Europe des cultures

La décentralisation apparaît fréquemment comme une régression fatale à la qualité d'un service public dont seul l'État serait le garant sérieux ; les Verts, parti régionaliste et fédéraliste, considère que la mise en place d'une politique décentralisée participative est meilleure garante de l'intérêt général et du respect de la diversité.

3.1 - Régions et territoires

Les Verts proposeront une loi définissant une forte compétence culturelle et de vraies dotations budgétaires dans toutes les collectivités : arrêtons la mascarade des fausses décentralisations.

Mise en place de *conférences régionales pour la culture* (outils de démocratie participative au niveau des régions qui associent l'état, la collectivité régionale, les départements, les communes ou regroupements de communes, des représentants des professionnels et des usagers) qui délibèrent sur la complémentarité de leurs financements et élaborent des chartes de développement culturels adaptées aux partenaires et aux territoires.

Les Régions devront se doter de véritables outils d'intervention qui coordonnent le rôle des services publics, le soutien aux créateurs et aux interprètes et les subventions à la production culturelle commerciale ou associative, notamment pour le spectacle vivant, le livre (Centre Régionaux du

Livre), l'enseignement des langues minorisées et leur valorisation dans l'espace public, l'enseignement artistique, le cinéma et l'audiovisuel,
Les Verts refuseront toutes propositions de déconcentrations ou de décentralisations de tout ou partie des services ou des institutions de l'état sans que soient clairement définis les transferts des moyens financiers inhérents.

3.2 - Le rôle de l'État

L'État doit être garant d'une exigence artistique qui n'instrumentalise pas les œuvres et propose une mise en perspective de la création contemporaine avec notre patrimoine historique dans sa diversité. Au sein des *conférences régionales pour la culture*, il intervient pour présenter les motivations et la pertinence de ses soutiens artistiques et culturels et il s'attachera à y favoriser la mise en réseau et la circulation des œuvres entre les territoires, ainsi qu'à compenser les inégalités socio-économiques qui pourraient freiner ces échanges.

3.3 - L'Europe

La politique européenne en matière culturelle repose essentiellement sur le développement des échanges, des coopérations et sur la mise en place de quotas de diffusion d'œuvres européennes. L'absence de mesures en faveur des artistes et de leurs statuts, qui renvoient aux insuffisances de l'Europe sociale, doivent nous conduire à exercer une vigilance renforcée en faveur de la défense des systèmes mis en place en France, à l'image du régime de l'intermittence du spectacle menacé par le gouvernement et le MEDEF.

La France, championne de l'exception culturelle, doit partager sa conception de l'exception des biens artistiques et culturels pour garantir la diversité culturelle dans une optique de concertation, de coopération et de régulation et pour que l'Europe ne se fasse pas sur le plus petit dénominateur culturel commun.

Les Verts dénoncent les principaux freins à la constitution d'un véritable espace culturel européen : le budget de la culture qui ne représente que 0,1 % de celui l'Europe et l'excès de bureaucratie qui a engendré confusion, incertitude et difficultés à saisir les priorités du programme chez les opérateurs culturels.